

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE Montréal

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

N° : R-3879-2014

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**, société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après la « Gaz Métro »),

## AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ

(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33  
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, Frédéric Morel, directeur, Approvisionnement gazier, faisant affaires au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi de Gaz Métro et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Gaz Métro est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le cadre du présent dossier, Gaz Métro a déposé ce jour le suivi relatif à la méthode de prévision de la journée de pointe, tel qu'il appert de la pièce Gaz Métro-4, Document 2;
4. Pour les fins de ce dépôt, le procureur de Gaz Métro, M<sup>e</sup> Vincent Regnault, a transmis une lettre contenant des informations caviardées;
5. La communication des informations caviardée, sans ordonnance de confidentialité, entraînerait la divulgation au public d'informations qui sont commercialement sensibles et qui doivent donc demeurer confidentielles;
6. En effet, une telle divulgation serait préjudiciable à Gaz Métro et à sa clientèle;
7. Gaz Métro dépose donc sous pli confidentiel les informations caviardées contenues à la lettre de M<sup>e</sup> Vincent Regnault datée du 6 mai 2014;

8. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



FRÉDÉRIC MOREL  
Directeur, Approvisionnement gazier

Affirmé solennellement devant moi,  
à MONTRÉAL, ce 6<sup>ième</sup> jour de mai 2014



Commissaire à l'assermentation  
pour tous les districts

